RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
CANTON DE PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H
MAIRIE D'IRVILLAC - 29460

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900864-20260320-202614-DE

Conseil Municipal du 20 mars 2026
Délibération n°2026/14

03 – Election des Adjoints.

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents : 14** **Votants : 14**

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Irvillac, dument convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Yann MONBEL, Maire.

PRÉSENTS : Monsieur MONBEL Yann, Maire.
Madame GODOC Morgane, Madame LE CANN Yvonne, Monsieur KERDONCUFF Guy, Madame QUEFFELEC Agathe, Monsieur BRUNET François, Madame LECANON Valérie, Monsieur LAURENT Mathieu, Madame GAUTHIER Enora, Monsieur LENORMAND Christophe, Madame DEPRETTO Camille, Monsieur LE GOFF Yann, Madame ORCIL Maëla, Madame BERGOT Patricia.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur FROY Yannig.

SECRÉTAIRE : Madame QUEFFELEC Agathe est désignée secrétaire à l'unanimité.

Sous la présidence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut-être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire. A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau de vote.

1ER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

LISTES	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	EN CHIFFRES	EN TOUTES LETTRES
Liste KERDONCUFF Guy	14	QUATORZE

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900864-20260320-202614-DE

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur KERDONCUFF Guy. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste comme tel :

1er adjoint : Monsieur KERDONCUFF Guy
2ème adjoint : Madame GODOC Morgane
3ème adjoint : Monsieur BRUNET François
4ème adjoint : Madame LE CANN Yvonne

Pour extrait certifié conforme au registre,
À Irvillac, le 23 mars 2026.
Le Maire,
Yann MONBEL

